

INFO MAIRIE

BULLETIN MUNICIPAL APÉRIODIQUE
QUINCIEUX



Pascal David
Maire

Chères Quincerotes et chers Quincerots,

Alors que nous avons amorcé la seconde moitié du mandat, nous entrons dans une phase opérationnelle avec les grands projets qui se développent et se matérialisent peu à peu. Nous agissons en accord avec les principes nous guidant depuis trois ans, conformément à la confiance que vous, chers administrés, nous avez accordée en 2020.

La perspective reste inchangée : participer au développement de Quincieux et préparer notre commune pour les enjeux sociaux, climatiques et économiques de demain en accord avec l'histoire et les spécificités de notre territoire qu'il convient de préserver. Nous pouvons en ce sens nous féliciter de la sanctuarisation de la vocation agricole et naturelle de 1350 hectares de parcelles sur notre commune par le biais des Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP). Cette protection a par ailleurs fait l'objet d'une démarche collective dont nous pouvons nous féliciter, incluant associations et agriculteurs.

La collégialité est une nécessité afin de poursuivre, ensemble, un objectif commun et parvenir à une satisfaction de l'intérêt général. La quête de cet intérêt général n'est pas toujours aisée et suppose une approche nuancée de l'action publique. L'expérimentation menée avec le nouveau plan de circulation mis en place sur la route de Varennes demeure un exemple profond de ces difficultés. Celles-ci ont été constatées sur le terrain par l'équipe municipale qui a par ailleurs pris acte de vos inquiétudes légitimes avec une acuité certaine.

Ces dernières ont permis de guider notre action en demandant à la Préfecture la mise en service immédiate des feux de circulation au niveau du carrefour du Grand Veissieux pour faire face au risque accidentogène, mais aussi en permettant de se questionner de manière approfondie et éclairée sur les suites à donner à cette expérimentation. Parallèlement, cette expérimentation nous permet également de faire remonter vos préoccupations directement aux services métropolitains et de tirer une conclusion : **la compréhension d'un territoire est la clé d'un projet abouti au service des administrés**. Nous espérons en ce sens que le projet avorté par l'exécutif métropolitain de rond-point au niveau de Veissieux puisse de nouveau être à l'ordre du jour.

Enfin, la pérennisation de la vitalité de notre commune passe par un indispensable soutien aux commerces et aux services. Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle, soutenu activement par les élus, demeure, en ce sens, une réalisation essentielle. Cette préservation de l'attractivité de notre territoire passe également par le combat permanent pour le maintien de services postaux sur la commune avec la création d'une agence postale en mairie au dernier trimestre 2024.

L'équipe municipale vous fait gage de son investissement le plus profond pour la réalisation de tous ces projets.

Nous vous souhaitons par ailleurs une bonne lecture et un bel été !

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Vincent Gonnet
1^{er} Adjoint

Délégué
aux finances
locales,
ressources
humaines,
au développement
économique
et aux emplois

Les équilibres financiers de la commune

Budget primitif ci-contre.

Le conflit armé Russie/Ukraine, qui a débuté fin février 2022 a déclenché une déstabilisation des équilibres économiques avec le retour de l'inflation (+5.9 % en 2022, +4,1 % en 2023, prévision entre

3.6 % et 3.9 % en 2024) accompagnée d'une importante inflation énergétique.

Ces événements ne sont pas sans conséquence sur les équilibres financiers de notre collectivité. En 2023, par rapport à l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8 % alors que les recettes de fonctionnement n'augmentaient que de 4 %.



Principales augmentations des dépenses de fonctionnement 2023 :

- Dépenses de personnel : + 9 %. Deux augmentations successives du point d'indice, avancement de grade des agents, revalorisation du régime indemnitaire, ajustement des effectifs.
- Charges de gestion : augmentation des différents tarifs produits et services liés à l'inflation.

Remarques sur les recettes de fonctionnement 2023 :

- Attribution de compensation de la Métropole : 1 451 K€. Malgré l'inflation, ce montant n'a pas été révisé depuis 2014, date d'entrée dans la Métropole de la commune et aucune révision n'est programmée.
- La conjoncture économique (augmentation des taux d'emprunts) ayant entraîné une crise immobilière, la base globale de la taxe foncière n'a pas évolué conformément aux prévisions, car peu de nouvelles constructions ont été livrées sur la période.



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Endettement
Opération d'ordre fonctionnement/ investissement
Fiscalité
Charges de personnel
Charges générales
Virement fonctionnement/ investissement

Budget primitif 2024 : 9 397 776,00 €			
Recettes		Dépenses	
Fonctionnement : 5 368 997,00 €			
Atténuation des charges	100 000,00	49 000,00	Atténuation de produits
Produits des services, du domaine et ventes	486 000,00	1 164 765,00	Charges générales
		132 573,00	Charges générales rattachées N-1
Impôts et taxes	1 666 456,00	1 843 937,00	Charges de personnel
Fiscalité locale	867 500,00	258 360,00	Autres charges de gestion
		1 081,00	Autres charges de gestion rattachées N-1
Dotations et participations	334 000,00	52 183,00	Charges financières
Autres produits financiers	180 000,00	8 000,00	Charges spécifiques
Total recettes réelles	3 633 956,00	3 376 244,00	Total dépenses réelles
		133 655,00	Total dépenses réelles rattachées N-1
Amortissements subventions (ordre)	10 846,00	1 621 198,00	Virement à section investissement
Résultat reporté	1 724 195,00	237 900,00	Virement Amortissements
Investissement : 4 028 779,00 €			
Virement de la section fonctionnement	1 621 198,00	3 093 272,00	Opérations d'équipement
Virement Amortissements	237 900,00	230 201,00	Equipements hors opération
		163 596,00	Dépenses d'équipement Rattachées N-1
Subventions d'investissement	1 048 204,00	323 468,00	Remboursement d'emprunt
Dotations	172 000,00	10 846,00	Subventions d'investissement (ordre)
Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00	207 396,00	Solde d'exécution négatif reporté

Actualisation de la taxe sur le foncier bâti

Après analyse des chiffres ci-dessus et de leur projection sur les années futures, la commune, souhaitant conserver sa capacité d'autofinancement afin de pouvoir investir pour continuer à fournir à ses habitants des services de qualité, a décidé d'étudier la possibilité d'augmenter la taxe foncière.

Cette dernière n'a pas été révisée depuis l'année 2003 et elle reste la plus basse de la Métropole de Lyon (58 communes). Après avis de la commission des finances et débat du Conseil Municipal réuni en commission générale, le Conseil Municipal du 2 avril 2024 a ainsi décidé d'augmenter le taux communal de la taxe foncière de 10 %, portant ainsi le taux de la taxe sur le foncier bâti à 20,9 % (ancien taux 19 %). Les recettes complémentaires représenteront un montant d'environ 80 000 €. Pour exemple, un contribuable qui a payé une taxe foncière de 1 000 € en 2023, paiera 1 082 € en 2024, soit environ 7 € de plus par mois.

Il est important de souligner que, **malgré cette augmentation, la commune conserve la taxe sur le foncier bâti la plus faible de la Métropole.**

Budget 2024

Le budget 2024 établi par les services financiers de la commune en collaboration avec les élus a fait l'objet d'une étude détaillée par la commission des finances du 18 mars 2024 et d'un vote du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

Ce budget est disponible en détail sur le site internet de la mairie, néanmoins vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce dernier. Pour des raisons de calendrier, il convient de préciser que ce budget a été réalisé avec un taux de taxe sur le foncier bâti de 19 % et non pas de 20,9 % : une délibération modificative sera prise en temps utile. Nous tenons à souligner les points suivants :

Recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes : la revalorisation forfaitaire des bases 2024 prévue est de l'ordre de 3,9 % en valeur nominale.

- Fiscalité locale : compte tenu de la baisse des mutations immobilières en 2023, les produits issus du Fonds « Droits de mutation à titre onéreux » ont été provisionnés en baisse significative.

Dépenses de fonctionnement

- Charges générales : les dépenses d'énergie sont en nette augmentation par rapport à 2023. Le SIGERLy a alerté la commune que le budget énergie 2024 devrait être multiplié par 2,6 en moyenne par rapport au budget 2023.
- Charges de personnel : aucune création de poste sur des emplois permanents n'est prévue pour 2024. Ce poste constitue la principale dépense de notre budget de fonctionnement et représente 52,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (moyenne nationale 55 %).

Endettement de la commune

La situation de la commune peut être jugée très favorable : le délai de désendettement est de 4.3 ans, le seuil critique est atteint avec un délai supérieur à 12 ans.

Principales opérations d'équipement budgétées

- Réaménagement de l'ancien restaurant scolaire,
- Chauffage et rénovation énergétique de l'Espace Maurice Plaisantin (EMP),
- Travaux de mise en conformité et d'accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmée),
- Réhabilitation de l'ancienne cure,
- Aménagement du quartier des Flandres.

Les choix d'investissement sont à la fois énergétiques, économiques et sociaux.

Ils ont pour objectif de permettre à ceux qui le souhaitent de vivre à Quincieux avec des services publics de proximité et dans un environnement de qualité.

Cet article est une synthèse de nos choix financiers : nous tenons à rappeler que, dans le cadre de notre politique de transparence et pour rendre la gestion de la commune la plus performante, la municipalité publie sur le site internet de la commune l'intégralité des documents et rapports financiers.

Le marché



Le marché hebdomadaire est aujourd'hui bien en place avec l'arrivée très attendue d'un « boucher charcutier traiteur », le Boeuf doré, de Liergues à qui nous souhaitons la bienvenue !

Avec les fruits et légumes de Karine et Michel Delorme, les plats préparés, terrines, tartinables, marmelades et autres douceurs d'Isabelle des « Crêpes à Blaceret », les fromages de chèvre de Christelle « Espoir des Biquettes », les lames affûtées et aiguisées de FX Chastang, le miel de Didier Dublassy et les spécialités cambodgiennes faites maison du « Comptoir Khmer », l'offre proposée est appréciée par une clientèle fidèle et de plus en plus nombreuse.

Les Associations Aide à Domicile en Milieu Rural Quincieux les Chères (ADMAR) et d'Entraide Lyon Fianarantsoa ont également renouvelé leurs ventes de fleurs et d'artisanat malgache le 25 mai dernier.

Le « café des élus » le second samedi de chaque mois permet échanges, informations et convivialité avec les habitants.

L'équipe en charge du marché reste à la recherche d'autres forains souhaitant rejoindre l'équipe très sympathique en place. Nous regrettons cependant le manque de civisme de certains faisant fi des interdictions de circuler et stationner en lieu et horaires du marché.

Le groupe projet constitué autour d'Elodie Feuillet, conseillère municipale, a à cœur de faire vivre ce marché et compte sur votre implication pour assurer son développement et sa pérennité.

Téléconsultation médicale



Borne de téléconsultation médicale

La pharmacie de votre village est désormais équipée d'une borne de téléconsultation à distance.

Quand votre médecin traitant n'est pas disponible ou que votre état de santé ne nécessite pas une consultation aux urgences, notre borne est la solution ! Simple d'utilisation, elle dispose d'outils médicaux connectés permettant au médecin en ligne d'avoir des aides médicales au diagnostic.

Sans rendez-vous pour la médecine générale, vous pouvez également avoir, sur rendez-vous cette fois-ci, des consultations spécialisées avec un dermatologue ou ORL.

Médecine générale

Le docteur Minana sera remplacée par Monsieur le docteur X. Szarzynski, du 17 juin au 15 août et du 9 septembre au 31 octobre. La prise de rendez-vous s'opère par l'intermédiaire de Doctolib.



Monique AUBERT
2^{ème} Adjointe

**Déléguée au
développement
solidaire, à la
jeunesse et
aux seniors**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) lors des vacances scolaires

Nous avons terminé la première année de fonctionnement aux vacances de printemps et avons renouvelé notre contrat avec l'association ALFA 3 A.

Fonctionnement :

À chaque période de vacances, un thème général est proposé, les activités sont organisées par tranches d'âges afin de les adapter aux envies et besoins de chacun. Une sortie est planifiée et en fin de période, un spectacle à destination des familles est organisé.

Capacité d'accueil :

- Maternelle : 8 enfants par groupe soit 24 ou 32 enfants par jour au total ;
- Élémentaire : les groupes sont constitués de 12 enfants, soit 36 ou 48 enfants par jour.

Concernant les thèmes proposés pour chaque période :

- **Juillet** : le thème était « l'art sous toutes ses formes » : 32 enfants de maternelle ont participé les 2 premières semaines et 22 enfants la troisième, 36 enfants d'élémentaire ont pris part aux activités durant les trois semaines.

Quelques enfants ont été mis sur liste d'attente pour des demandes d'une seule journée fixe par semaine. Il n'a pas été possible d'augmenter la capacité d'accueil pour 3 ou 4 enfants seulement les lundis ou mardis.

- **Août** : 24 enfants de maternelle et 33 d'élémentaire ont participé au thème « jeux et sports ».
- **Les vacances d'automne** ont été orientées autour d'activités sur la thématique « l'école des sorciers et sorcières ».
- **Pour les vacances d'hiver**, le thème était « le centre en fête et découverte du cirque ».
- **Enfin les dernières vacances**, celle de printemps ont été menées autour des Jeux Olympiques avec l'organisation d'une rencontre inter centres à Montanay le mercredi 17 avril.

Depuis l'ouverture de l'accueil de loisirs, lors des petites vacances, la première semaine est toujours plus demandée que la deuxième.

La mise en place de ce service communal répond à une demande des familles, un questionnaire leur avait été adressé afin de répondre au mieux à leurs besoins. Néanmoins, nous constatons que ces besoins sont aujourd'hui bien inférieurs aux réponses apportées.

Collecte à domicile des gros appareils électroménagers

Service gratuit de collecte à domicile

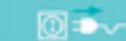
Prenez rendez-vous sur grandlyon.com/groselectromenagers



MÉTROPOLIS
LYON

ECOSYSTEM

Bien préparer votre collecte



Votre électroménager doit impérativement être débranché et accessible.



Né sortez pas votre appareil sur le trottoir, la collecte se fait au sein de votre domicile.



Soyez présent tout au long du créneau de collecte et gardez votre téléphone à proximité.

Liste des appareils pris en charge



Cave à vin



Congélateur



Four



Réfrigérateur



Réfrigérateur américain



Hotte aspirante



Lave-vaisselle



Lave-linge



Plaque de cuisson*



Cuisinière*



Four à micro-ondes



Sèche-linge

* Avec foyers électriques, gaz, induction ou vitrocéramique.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Canicule

Comme chaque année, les autorités sanitaires lancent la surveillance active de l'exposition de la population aux vagues de chaleur durant la saison estivale. Il est important d'adopter les bons réflexes pour protéger sa santé et prendre soin de son entourage en cas de fortes chaleurs.

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...).

La canicule, qu'est-ce que c'est ?

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

En cas de malaise, appelez le 15.

Il existe 3 niveaux de vigilance illustrés chacun par un code couleur :

Le niveau de vigilance météorologique **jaune** correspond à un pic de chaleur : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique.

Le niveau de vigilance météorologique **orange** correspond à une canicule : période de chaleur intense pour laquelle les IBM (indice biométéorologique : combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur trois jours) atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant 3 jours et 3 nuits consécutifs et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée.

Le niveau de vigilance météorologique **rouge** correspond à une canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, à fort impact sanitaire pour tout type de population et qui entraîne l'apparition d'effets collatéraux notamment en termes de continuité d'activité.

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné(e) si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Comment me protéger ?





Hervé RIPPE
3^{ème} Adjoint

Délégué à la
vie associative
et culturelle

L'année 2024 a démarré sur les « chapeaux de roue »

Fête des conscrits 2024

La fête des conscrits a été une très belle réussite et quel plaisir de voir l'ensemble des Quincerots s'amuser et rassemblé dans le village au rythme des défilés. Merci au bureau de la 4 pour ces moments heureux, festifs et surtout pour ce magnifique « 4 ».

Commémoration 8 mai 1945



Cette année, le 8 mai fut une très belle cérémonie grâce aux écoles, à l'Ensemble Musical et au Conseil Municipal des Enfants. La présence de l'Ensemble Musical et des pompiers est une chance pour notre commune.

Merci aux Anciens Combattants et son président, André Lorchel pour son discours plein d'émotion et à Monsieur le Maire, Pascal David, pour un discours républicain.

Merci à Madame la Députée, Blandine Brocard, pour sa présence à cette cérémonie.

Festivités du 14 juillet



Cette année encore, nous organisons les festivités du 14 juillet en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour une soirée s'annonçant sous les meilleurs auspices.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir le nouveau thème du feu d'artifice le 14 juillet à partir de 22 h 30.

Forum des associations

Le forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre de 9 h à 12 h à l'Espace Maurice Plaisantin.

QUINCIEUX



Fête des conscrits 2024



Saôn'Automne

Je vous donne rendez-vous les 21 et 22 septembre pour le festival Saôn'Automne.



Vous trouverez le programme et les actualités de cette manifestation sur le site internet de la commune ou sur leur page facebook. Ne manquez pas cet évènement qui a une grande importance pour la municipalité.

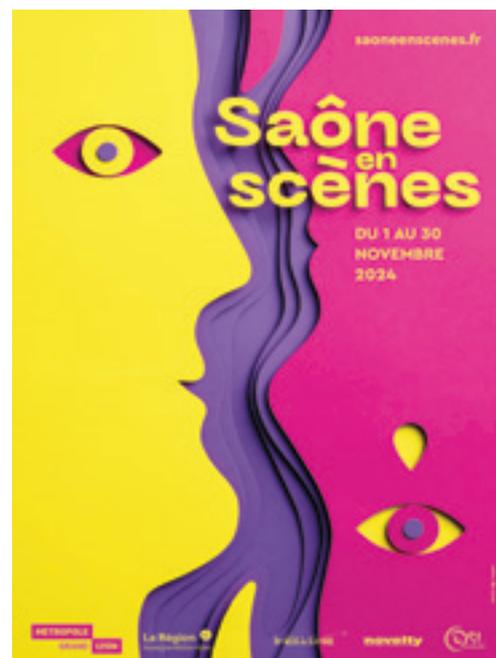
Saône en Scène

Le festival intercommunal « Saône en Scène » initié en 2019 par 12 communes du Val de Saône compte, depuis l'an dernier, 14 communes. Il débutera à Genay cette année.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des dates qui ont été retenues :

- Vendredi 1^{er} novembre :
Genay - Gymnase ;
- Samedi 2 novembre :
Collonges ;
- Dimanche 3 novembre :
Quincieux ;
- Vendredi 8 novembre :
Montanay ;
- Samedi 9 novembre :
Albigny-sur-Saône ;

- Dimanche 10 novembre :
Saint-Germain-au-Mont-d'Or ;
- Vendredi 15 novembre :
Neuville-Sur-Saône ;
- Samedi 16 novembre :
Polemieux-au-Mont-d'Or ;
- Dimanche 17 novembre :
Fontaines-Sur-Saône ;
- Vendredi 22 novembre :
Saint-Romain-au-Mont-d'Or ;
- Samedi 23 novembre :
Rochetaillée-sur-Saône ;
- Dimanche 24 novembre :
Fontaines-Saint-Martin ;
- Vendredi 29 novembre :
Curis-au-Mont-d'Or ;
- Samedi 30 novembre :
Couzon-au-Mont-d'Or.



L'ensemble des membres de la commission est disponible et à votre écoute.

Les membres de la commission.

Patrick AUDEMARD, Raymond LOPEZ, Odile MIRGUET-DAVID, Jacques MONGOIN, Monique AUBERT, Christian SOLLIER, Anne-Marie GEIST, Pascal DAVID, Nicolas JALENQUES, Hervé RIPPE.



Michèle MUREAU
4^{ème} Adjointe

**Déléguée au
patrimoine bâti,
aux équipements
sportifs et de loisirs
et au cimetière
communal**



Visite au cimetière de Quincieux

Un documentaire tourné au cimetière sur les traces d'Alfred Benjamin

Le réalisateur sétois, Daniel Kupferstein s'est rendu au cimetière de Quincieux le jeudi 14 mars dans le cadre de la réalisation d'un documentaire retraçant une histoire souvent omise des livres d'histoire : celle d'allemands et d'autrichiens ayant fui leurs pays et le fascisme afin d'échapper aux lois raciales promulguées à partir de 1933.

L'une des figures évoquées dans le documentaire, Alfred Benjamin, repose au cimetière de Quincieux et demeure ainsi l'objet de la visite du réalisateur.

Mais qui était-il et pourquoi son histoire est-elle liée à notre commune ?

Alfred Benjamin est né en 1911 à Wuppertal, en Allemagne, au sein d'une famille juive. Militant communiste, il se réfugie à Amsterdam en 1933 afin d'échapper aux lois raciales adoptées en Allemagne à l'encontre des juifs ainsi qu'à la répression menée contre les opposants politiques. À Amsterdam, il fait la rencontre de Dora Davidsohn, juive berlinoise qui partage les mêmes opinions politiques que lui. Le couple est ensuite envoyé par le Parti Communiste allemand à Paris où il s'installe en 1934. Alfred devient alors rédacteur de la revue communiste « Le Trait d'Union » ayant pour objectif d'opérer un pont entre les militants allemands antifascistes et la population française. Le couple milite beaucoup, fréquente les musées parisiens et s'oppose de manière continue à la montée du fascisme dans son pays natal.

Le destin d'Alfred Benjamin et de Dora Davidsohn bascule tragiquement avec le début de la guerre. À partir de novembre 1939, un décret qualifie tous les ressortissants étrangers présents en France de « dangereux ou au moins suspects », les sympathisants communistes sont eux directement qualifiés « d'ennemis ».

Alfred Benjamin et Dora Davidsohn sont tous deux internés à l'instar de nombre de leurs compatriotes, alors même que leur présence en France est justifiée par une opposition viscérale au nazisme. Internés au sein de deux camps différents, ils parviennent tous deux à s'échapper et gagneront respectivement Lyon. Ironie de l'histoire, ils ignoreront qu'ils se trouvaient dans la même ville, pire encore, ils ne se reverront plus jamais.

Trois mois après son évasion, le corps d'Alfred Benjamin fut retrouvé en Haute-Savoie non loin de la frontière suisse. Si les causes exactes de sa mort demeurent un mystère, il est hautement probable qu'il périt en tentant de traverser la frontière. Il sera inhumé sur la commune de Dagneux dans l'Ain, auprès d'autres ressortissants allemands.

Dora de son côté s'est illustrée durant toute la durée de la guerre par une activité précieuse au sein de la résistance lyonnaise en permettant notamment d'identifier pour la première fois des membres de la Gestapo dont Klaus Barbie. Après la guerre, Dora apprend la mort de son compagnon et refuse que ce dernier demeure inhumé au côté d'autres allemands, potentiellement sympathisants du régime nazi. Elle demanda alors l'aide d'anciens rescapés de camps de concentration. Finalement le Maire de Quincieux, Maurice Plaisantin, ancien résistant interné à la prison de Montluc puis déporté, accepta d'accueillir la dépouille d'Alfred Benjamin dans le cimetière communal où il repose depuis 1971 en vertu d'une décision du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Cette histoire tragique d'un homme ayant traversé les années les plus sombres de l'histoire et reposant aujourd'hui à Quincieux, sera au cœur du documentaire réalisé par Daniel Kupferstein.

Nous tenons à remercier Daniel Kupferstein ainsi que Christian Sollier, également présent lors de cette rencontre, qui nous a fourni de précieux éléments sur l'histoire d'Alfred Benjamin.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Cyrille FIARD
5^{ème} Adjoint

Délégué à la
proximité,
à l'environnement
et à l'agriculture



Les Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) : Comment mieux protéger les espaces naturels et agricoles de Quincieux ?

La commune intègre enfin la mise en place des territoires PENAP. Cet outil d'aménagement du territoire permet de conserver à long terme et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles. Cela permettra de lutter contre le processus d'étalement urbain qui concerne l'ensemble du territoire.

Le projet de diffuseur autoroutier a été abandonné par le nouvel exécutif de la Métropole et même si nous ne voulons pas renoncer à ce projet, nous avons pu travailler sur le futur zonage et le rendre plus cohérent. **Ainsi, nous protégerons et figerons à très long terme 1350 ha d'espaces naturels et agricoles.**

Différentes rencontres menées entre élus, agriculteurs, fédération de chasse et sociétés de protection de la nature ont permis à chacun de s'exprimer sur le périmètre qu'ils souhaitaient protéger. Ce travail ayant été réalisé avec la plus grande rigueur, nous avons pu constater que tous les plans se superposaient.

Nous avons demandé à ce que certaines zones ne soient pas classées :

- Secteur zone industrielle de Veissieux pour une éventuelle extension du centre de tri de Suez,
- Secteur de la gare pour un éventuel axe de circulation,
- Côté droit de la route du 8 mai 1945.

Nous avons une vision sur 30 ou 40 ans, laissant au village la possibilité de s'étendre. **Mais attention, tous les terrains situés en dehors du périmètre PENAP ne seront pas constructibles.**

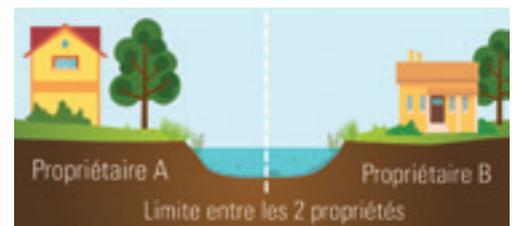
Les ruisseaux

Les épisodes pluvieux de ce printemps ont rappelé l'utilité des ruisseaux de notre commune.

Les trois ruisseaux principaux traversant le centre du village sont répertoriés dans le document graphique du règlement du PLU-H, risques naturels et technologiques comme cours d'eau non domaniaux et se retrouvent sur les prairies inondables avant de se déverser dans la Saône.

Suivant l'article L215-2 du Code de l'environnement : « Le lit d'un cours d'eau non domanial appartient aux propriétaires des deux rives. Les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'entre eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire ».

Devoirs des riverains



Selon l'article L215-14 du Code de l'environnement, les riverains de rivières et ruisseaux ont une obligation d'entretien du cours d'eau non domanial traversant ou longeant leur propriété afin de :

- Maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle ;
- Entretenir la berge tout en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques ;

- Évacuer les bois morts et tout autre obstacle qui pourrait gêner l'écoulement naturel de l'eau comme les embâcles (amas de déchets et de débris végétaux). S'ils n'entravent pas l'écoulement des eaux et qu'ils sont naturels, ils peuvent être conservés car ils offrent des zones de refuge à la vie aquatique ;

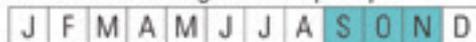
- Ne pas déverser de déchets verts dans le ruisseau.

Travaux : la plupart des travaux sur les cours d'eau nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau avant intervention (article R214-1 du code de l'environnement).

L'entretien des berges

■ Périodes d'intervention conseillées

Entretien de la végétation aquatique



Semis et Bouturages

Se référer aux fiches techniques des végétaux



Élagage léger



Taille de formation

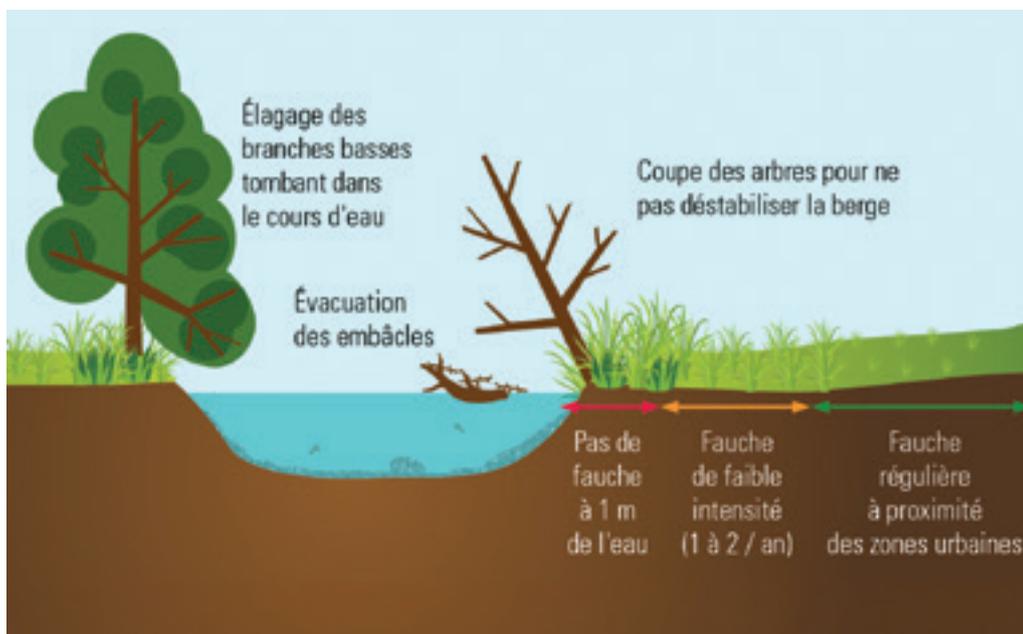


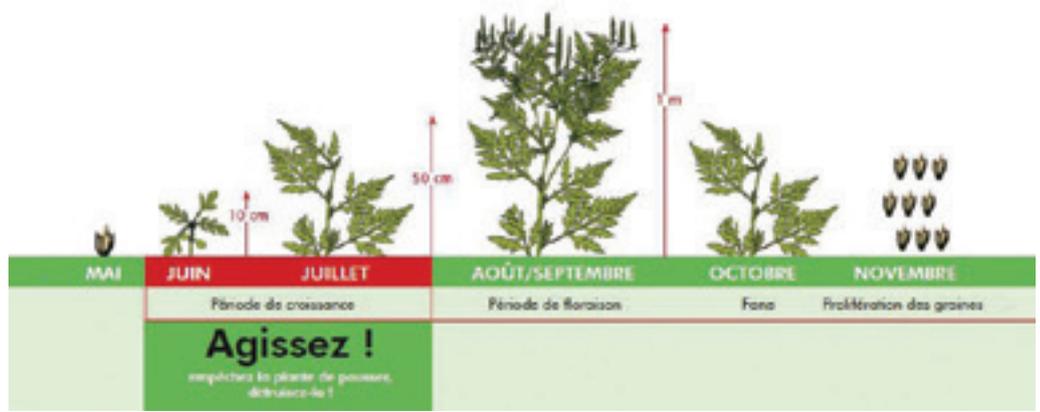
Le propriétaire riverain doit assurer l'entretien des berges, tout en préservant le milieu aquatique et son écosystème. Il doit procéder à l'entretien des rives par un élagage de la végétation ou un recépage. Cette action consiste à couper un arbre près du sol pour lui permettre de se régénérer.

Certaines portions de ces ruisseaux entretenues par la commune et les agriculteurs sont soumises à la réglementation avec des périodes d'entretien à respecter et des curages soumis à autorisation préfectorale. Le but n'étant pas de faire descendre trop rapidement l'eau en cas d'orage et ainsi éviter les submersions dans les secteurs urbanisés. Des aménagements en amont existent pour retenir au maximum cette eau.

Ces ruisseaux assurent bien entendu leur rôle d'écoulement des eaux mais sont aussi une source de biodiversité importante.

Retrouver les informations sur : <https://www.grandyon.com>





Les bons réflexes

Ambroisie

Reconnaitre cette plante au stade plantule permet de l'arracher facilement à un stade sans danger pour les personnes allergiques. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à signaler le lieu de votre trouvaille sur la plateforme interactive.

Signalement Ambroisie
<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr>

Frelons asiatiques



Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*. Des critères de reconnaissance simples permettent toutefois de les différencier.

Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique du frelon européen est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

Plus d'informations et signalement sur
<https://www.frelonsasiatiques.fr>

Moustique tigre



Les gestes simples pour éviter leur propagation :

- Supprimer les gîtes larvaires potentiels : supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes ;
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ;
- Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins ;
- Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs ;
- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie ;
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...

Les moustiques sont vecteurs de nuisances et pour certains de maladies parfois graves. C'est le cas, notamment, pour le moustique tigre. Installé depuis 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre demande une vigilance toute particulière. Il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro, soit moins de 5 millimètres. Blanc et noir, il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax. Il pique durant la journée et sa piqûre est douloureuse.



Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)



Patrick AUDEMARD, conseiller municipal et référent pour la constitution d'un Atlas de la Biodiversité Communale vous explique les tenants et les enjeux du projet dans lequel il est investi :

La commune est actuellement engagée dans un projet d'envergure autour de la biodiversité. Il s'agit de la réalisation de son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Ce projet initié par le Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or est mené simultanément sur les 15 communes du territoire SMPMO pour une durée de 3 années, jusqu'en 2026.

L'ABC permettra de mieux connaître notre patrimoine naturel. **Une cartographie des habitats et des enjeux environnementaux**, enrichie par les inventaires et données faunistiques et floristiques collectées sera produite et seront disponibles aux termes de l'étude. Cet outil servira d'aide à la gestion du territoire en matière de biodiversité.

Tout au long de ces trois années, de multiples actions seront menées pour animer cette démarche afin d'associer quinceroles et quinceroles, de tous âges et également permettre plus de liens entre les espaces naturels et les espaces agricoles. L'agriculture bien implantée fait histoire et mémoire de notre commune, des rencontres orientées professionnelles pourraient s'organiser.

Animations, expos, concours, rencontres professionnelles, associations et institutions naturalistes, fête de l'agriculture, festival de la biodiversité et bien d'autres actions seront déployées sur le territoire Plaines Mont d'Or.

Actuellement, a lieu un concours de photos du 10/03 au 10/09/2024 (Thème : Cultivons la Biodiversité) pour une remise des prix le 05/10/2024 lors de la Fête de l'Agriculture.

Nous sommes très impliqués dans ce projet, qui n'est pas dénué d'intérêts avec une Saône aux abords restés naturels, ses îles quasi sauvages et sa topographie en plaine. Cet ensemble abrite différents habitats naturels à semi-naturels (milieux humides, milieux prairiaux, formations buissonnantes, serves, etc) qui constituent des aires de reproduction ou de repos de plusieurs espèces de faune sauvage.

Un groupe de travail constitué d'intervenants citoyens, d'agents, d'élus..., s'étoffe progressivement, il ne manquera pas de vous informer régulièrement.

Où nous suivre :

- site abc-smpmo.com

 @plainesmontsdor

 @plainesmontsdor

 @Mairie de Quincieux

- site quincieux.fr,

- panneau pocket,

Où nous rencontrer :

Stand des élus sur le marché le 2^{ème} samedi de chaque mois.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Marion TESCHE
6^{ème} Adjointe

Déléguée à
l'éducation, aux
affaires scolaires et
au Conseil Municipal
d'Enfants

Interview



Arnaud TERRIER



Abonnements scolaires TCL

Les demandes d'abonnements scolaires TCL (pour les lignes JD et certaines lignes des cars du Rhône) sont désormais entièrement dématérialisées.

Vous pouvez vous rendre sur le site pour souscrire un premier abonnement : <https://www.tcl.fr/tickets-abonnements/titres-et-tarifs>

Pour les enfants nés en fin d'année : si l'enfant concerné a moins de 11 ans le 1^{er} septembre, il bénéficie du tarif 4-10 ans jusqu'à la fin de l'année scolaire

Collège

En septembre, 51 élèves de l'école élémentaire Marius Gros feront leur entrée en 6^{ème}. Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès dans la suite de leur scolarité.

Mise à l'honneur des bacheliers

Afin d'encourager et de valoriser la réussite des jeunes Quincerotes et Quincerots, les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » à la session du baccalauréat 2024 pourront recevoir un prix sous forme d'un bon d'achat de 70 € à valoir dans une enseigne de biens culturels.

Pour pouvoir bénéficier de ce bon, les bacheliers concernés devront se faire connaître en mairie **avant le 15 août**, présenter une copie de leur diplôme ou de leur relevé de notes, résider sur Quincieux et présenter un justificatif de domicile, ainsi que s'engager à participer à la cérémonie de mise à l'honneur qui sera organisée en mairie **le samedi 31 août** sauf cas de force majeure : poursuite des études à l'étranger, maladie...

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Arnaud Terrier, j'ai 32 ans et je suis Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) depuis le 8 janvier 2024. J'ai commencé à travailler dans les travaux publics dès l'âge de 14 ans en apprentissage constructeur de routes et d'infrastructures ce qui m'a amené à faire de la maçonnerie, de la conduite d'engins. J'ai pu accéder au poste de chef d'équipe. J'ai ouvert mon entreprise de maçonnerie et travaux publics, je suis ensuite entré dans la fonction publique au sein des services techniques. Néanmoins, j'ai dû cesser cette activité suite à une opération de la colonne. J'ai donc dû me reconverter sur un poste plus adapté à ma santé, je suis ainsi devenu ASVP.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

J'apprécie le contact avec les administrés, travailler en extérieur, effectuer des missions de terrain au service de ceux qui en ont besoin.

Quel est le rôle de l'ASVP ?

ASVP signifie « Agent de Surveillance de la Voie Publique », ma mission principale est la sécurisation des entrées et sorties scolaires. Toutefois, je dispose de missions assez variées comme l'encadrement des manifestations, la surveillance des voies publiques ainsi que de l'état de la chaussée et des signalétiques, le contrôle de l'arrêt et du stationnement, je réalise également de l'information préventive et de la réglementation en vigueur auprès des administrés. Je participe à la mise en place logistique des événements communaux (mise en place des salles communales, gestion des stocks). J'effectue les états des lieux de certaines salles communales ainsi que du mini bus. Je suis aussi placier pour les forains et le marché. Je distribue les plis ainsi que l'info mairie et de l'info gazette, je participe au pavoiement ainsi qu'à la surveillance des édifices publics.

Enfin, je suis affecté à la vérification du système et au traitement des réquisitions du système de vidéo protection.

Quel est votre regard sur la commune ?

Je ne suis pas originaire de Quincieux, toutefois j'ai découvert avec un grand plaisir cette commune et ses habitants. De plus, mes nouveaux collègues m'ont accueilli chaleureusement. J'ai la chance d'avoir un responsable de service compétent et à l'écoute pour me former sur ce nouveau travail.

Comment vous voyez vous évoluer dans ce métier ? Quelles sont vos envies pour le futur ?

J'aimerais bien passer le concours de la Police Municipale. Je suis dans le monde canin depuis l'âge de 6 ans et je dresse encore aujourd'hui des chiens d'utilité, j'aimerais ainsi à terme intégrer une brigade cynophile.



Véronique Pinceel Conseillère municipale

Déléguée au
développement
numérique de la
communication

Agence Postale Communale (APC)

L'activité postale s'arrête le 31 juillet chez notre buraliste. La reprise de l'activité se fera par la municipalité sous forme d'une Agence Postale Communale.

Pour rappel, la Poste avait décidé de réduire progressivement les heures de présence postale sur la commune et envisageait même une fermeture du bureau le samedi matin. Afin de répondre aux besoins des habitants et élargir les horaires d'ouverture, il avait été envisagé une reprise de cette activité par le buraliste.

Malheureusement, des changements réalisés par le groupe La Poste ont décidé Monsieur Ronzier à cesser cette activité. Nous avons interrogé les différents commerçants de la commune mais aucun ne souhaite la reprendre. C'est pourquoi nous avons voté en Conseil Municipal **l'ouverture d'une Agence Postale Communale qui avec les contraintes de formation et d'installation ne pourra voir le jour qu'au dernier trimestre.**

Une APC résulte d'une convention entre La Poste et la commune qui met à disposition un local et du personnel. Elle réalise la plupart des opérations liées aux courriers et colis. Des services financiers et bancaires sont également possibles.

Un tournage pour TF1 avec Michaël Youn et Constance Gay à Quincieux !

Un champ de Colza Quincerot a servi de décors pour une scène de la série « Flashback » ce vendredi 26 avril, série produite par TF1 et avec en tête d'affiche Michaël Youn et Constance Gay.

Il s'agit d'une série policière mettant en avant un duo père et fille (Michaël Youn et Constance Gay) tous deux policiers, mais que tout oppose !

Le personnage d'Elsa, capitaine de la police judiciaire de Lyon et qui a embrassé la même carrière que son père, légende de la police tragiquement décédée en service en 1994, se retrouve subitement transporté dans le passé quelques mois avant le décès de son père. Au sein de la même brigade elle tente donc d'empêcher la mystérieuse disparition de son père sans jamais révéler son identité.

La Poste verse à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle ainsi qu'une prime d'installation.

Vous serez accueillis aux horaires d'ouverture de la mairie. **Le tabac-presse cessera comme prévu son activité le 31 juillet** et nous vous informerons de la date d'ouverture de l'APC dès que l'opérateur aura procédé aux installations réseaux en mairie pour l'activité postale. Nous espérons une ouverture au mieux mi-octobre afin que vous puissiez à nouveau bénéficier des services postaux sur la commune.

Opérations réalisées en APC :

- Affranchissement de lettres (courrier classique, avec recommandé, suivi ...),
- Envoi d'un colis,
- Affranchissement de colis,
- Retrait de colis et recommandés,
- Vente de timbres,
- Vente de « prêt à poster »,
- Changement d'adresse,
- Contrat de réexpédition, activation, renouvellement, modification, résiliation,
- Saisie d'une demande de procuration pour un particulier, une entreprise, une association.

Les retraits d'espèces seront possibles mais uniquement pour les comptes particuliers et jusqu'à un certain montant.



L'intrigue emprunte les décors lyonnais ...
Mais aussi quincerots !

Nous avons pu nous rendre sur les lieux du tournage et ainsi rencontrer acteurs, réalisateurs, membres de la production et figurants.

Olivier Gamaz, régisseur adjoint sur le tournage nous a accueilli afin de nous présenter les coulisses d'un tournage et en a profité pour nous en apprendre un peu plus sur son métier.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon



Alors, quel est le rôle d'un régisseur adjoint ?

Le régisseur adjoint est en charge de la préparation de la logistique et de tout le matériel nécessaire pour le tournage. Il est notamment en charge d'agrémenter les décors avec pour la scène en question des camions de police des années 1990 et supervise ainsi des éléments essentiels pour le tournage. Il travaille en étroite collaboration avec l'assistant mise en scène, qui lui opère le lien artistique au service du réalisateur : un indispensable travail d'équipe mené en complémentarité. Et pour cause, pour un tel tournage prévu sur une journée plus de 60 personnes étaient mobilisées : environ 40 techniciens dont l'écrasante majorité est originaire de la région lyonnaise, 6 comédiens et une vingtaine de figurants.

Pourquoi le choix de Quincieux et de ses paysages pour servir de décors à l'une des scènes de la série ?

Olivier Gamaz nous a confié que la phase de recherche, afin de trouver les décors adéquats pour la mise en scène de l'intrigue était à la charge d'un prospecteur. Ce dernier, à la lecture du scénario est chargé d'identifier les lieux les plus à même de retranscrire à l'écran les volontés du réalisateur. En moyenne, il faut plus d'un mois pour mener les repérages et une durée identique afin d'effectuer les différentes préparations avant l'arrivée de l'équipe de tournage et des acteurs qui n'arrivent sur site qu'au dernier moment. À l'origine, la volonté du réalisateur était de mettre en scène Michaël Youn et Constance Gay découvrant un cadavre dans un champ de blé. Au vu de la période du tournage, le champ de blé s'est mué en champ de colza et les abords du plan d'eau de Chamalan constituaient un décor idéal ! L'intrigue se situant en 1994, il était également important de trouver un lieu à l'écart des habitations modernes.

Quelle logistique ?

Un tel tournage implique évidemment la mise en place d'une organisation bien huilée. Si la commune a servi de terrain de jeu aux protagonistes de la série, nous avons également accueilli toute la logistique qui suit l'équipe de tournage au gré des différents lieux : matériel technique, espaces protégés de la pluie pour observer le résultat des différentes

prises et protéger l'électronique, loges mobiles pour le maquillage et la préparation des acteurs et cantine itinérante pour plus de 60 personnes !

A travers quelle scène et à quel moment de la série observer les paysages quincierots ?

Il s'agit d'une scène d'ouverture qui se situera durant le 3^{ème} épisode de la série où Michaël Youn et son assistant ainsi que Constance Gay iront constater les traces d'un meurtre perpétré au sein d'un champ de colza qui porte les stigmates de « crop circle » (cercles de culture). Notons que les abords du champ serviront également de décors pour la série avec notamment des scènes capturées sur le chemin adjacent ainsi que sur la route longeant le champ. Il nous a été rapporté qu'une demi-journée de tournage représentait en moyenne 3 minutes à l'écran, la journée de tournage (quelque peu animée par une météo capricieuse) devrait ainsi représenter 6 minutes de visionnage. Chaque scène nécessite une multitude de plans et doit ainsi être rejouée de nombreuses fois avec des dialogues et un jeu d'acteur qui peuvent être adaptés entre chaque prise par le réalisateur.

Le tournage d'une telle série est un travail de longue haleine : pour cette première saison qui se déroulera en 6 épisodes, le tournage a débuté au mois de novembre 2023 pour se terminer au mois de mai 2024. Le tournage ne suit par ailleurs pas nécessairement la chronologie de l'histoire, deux scènes successives dans le scénario peuvent faire l'objet de prises d'images espacées de deux semaines (le début d'une scène sera tourné à Quincieux tandis que sa suite immédiate sera elle réalisée à la Tour de Salvagny). Après la phase de tournage s'en suit le montage, le mixage, la réalisation des voix off. Si au moment du tournage sur notre commune, les premières scènes ayant été filmées dans Lyon avaient déjà été montées, il faudra cependant attendre quelques mois avant de pouvoir visionner la première saison de « Flashback ».

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe de tournage, les acteurs et les réalisateurs pour leur bienveillance et leurs réponses à nos différentes interrogations et nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour observer les décors de notre commune directement sur TF1.



Germain Lyonnet Conseiller municipal

Délégué aux
 déplacements,
 à la voirie et
 à la sécurité



Police Municipale

06 85 52 27 09

Police municipale
 de Quincieux



Qu'est-ce que Toodego ?

Toodego est le portail numérique des services qui vous facilite la vie ! Il regroupe l'accès à un bouquet de services et d'informations utiles pour simplifier votre quotidien.

Toodego est un espace pour :

- Effectuer vos démarches en ligne telle que la commande d'un bac de tri...
- Signaler un problème sur l'espace public : chaussée abîmée, travaux non signalés, éclairage public défectueux, poubelle cassée, tag... Les signalements sont des demandes d'intervention concernant l'espace public (voirie, propreté, espaces verts, ...) pour des anomalies pouvant perturber le quotidien des usagers.

Comment cela fonctionne ?

Prenons un exemple : je constate un problème sur l'espace public tel un trou dans la voirie, je vais donc sur « Toodego.com » et je clique sur « Signaler un problème sur l'espace public ».

Je peux ensuite joindre à mon signalement une photo et un descriptif, Toodego orientera ensuite le signalement vers les services compétents. Je peux consulter l'état de mon signalement à tout moment avec mon numéro de suivi. Enfin, une fois le problème traité, je reçois une notification.

Toodego est un service conçu entre la Métropole et les communes, pour que vous n'ayez plus à vous demander à qui vous adresser !

RAPPEL des règles de stationnement

- Je me stationne sur les emplacements prévus à cet effet ;
- Jamais sur le trottoir ;
- Jamais sur les emplacements réservés s'ils ne me concernent pas ;
- Je pense à mettre mon disque sur les zones bleues et je respecte le délai de stationnement ;
- Je me stationne dans le respect du Code de la Route ; Ce dernier régit l'utilisation des véhicules. Être en infraction c'est avant tout manquer de respect aux autres usagers de la voie (piétons, automobilistes, ...).

L'application « Ma sécurité »

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? La nouvelle application « Ma Sécurité » vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème. Vous pouvez aussi être informés par des notifications d'actualités locales concernant la sécurité sur les communes de votre choix.

Vous pouvez également effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un auteur inconnu via le lien : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Ces patrouilles de surveillance sont effectuées gratuitement afin de vérifier qu'il ne se passe rien de suspect et/ou de dissuader tout individu de cambrioler votre domicile durant votre absence. Les bénéficiaires de ce service peuvent être prévenus en cas d'anomalie soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

L'opération Tranquillité Vacances, comment faire ?

Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire Opération Tranquillité Vacances disponible sur le site www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R43241 ou sur l'application mobile « Ma Sécurité ». Vous pouvez également passer remplir le formulaire en mairie.

La demande doit être faite en avance, 3 jours avant votre départ au minimum.

Route de Varennes

Depuis le 30 avril, un nouveau plan de circulation est applicable sur la route de Varennes qui est désormais interdite « sauf riverains et services publics ».

Ce nouveau plan de circulation, qui demeure **une expérimentation**, a été proposé lors d'une énième commission voirie composée de huit élus du Conseil Municipal membres de la majorité et de l'opposition, ainsi que de plusieurs membres extérieurs et de représentants de Varennes. La genèse de ce projet, impliquant naturellement l'exécutif métropolitain se base sur plusieurs impératifs :

- Limiter le risque accidentogène au niveau du carrefour du Grand Veissieux par la mise en place d'une signalétique adaptée,
- Garantir la sécurité des usagers et riverains de la route de Varennes qui faisaient les frais d'un trafic conséquent,
- Créer une solution nouvelle pour les modes de transports doux, par la route de Varennes, afin de rejoindre les bords de Saône et Trévoux.

Cette expérimentation, initialement prévue jusqu'à septembre, tente donc de répondre à ces impératifs dans une difficile quête de l'intérêt général.

Cette expérimentation ne demeure pas gravée dans le marbre, les constatations menées sur place ainsi que les retours constructifs des habitants et usagers de la route nous ont permis d'aiguiller les services métropolitains et préfectoraux sur la conduite à suivre.

Ainsi, nous avons pu exiger auprès de la Préfecture la mise en place immédiate des feux de circulation au niveau du carrefour du Grand Veissieux, alors qu'ils devaient initialement être potentiellement mis en route seulement sous deux semaines.

Par ailleurs, les suites immédiates de cette expérimentation ont été évoquées lors de la Commission Générale précédant le Conseil Municipal du 4 juin. Plusieurs scénarios ont été présentés :

- Poursuivre l'expérimentation pour une durée d'un mois,
- Revenir immédiatement à la situation antérieure au 30 avril,
- Créer une circulation à sens unique sur la route de Varennes.

Les membres du Conseil Municipal ont été sollicités pour avis, la majorité des élus s'est prononcée en faveur de la première solution. Il a donc été annoncé, à la suite du Conseil Municipal, aux habitants venus spontanément échanger sur ce projet que l'expérimentation serait maintenue jusqu'au 9 juillet, date à laquelle une nouvelle décision sera prise. Ce délai d'un mois va permettre de recueillir toutes les informations nécessaires (comptages) et de faire évoluer certains paramètres concernant les feux de circulation à Veissieux, afin d'évaluer leur impact sur la circulation.

Les difficultés engendrées par ce plan de circulation nous démontrent, plus que jamais, la pertinence d'instaurer un carrefour à sens giratoire au niveau du carrefour du Grand Veissieux pour réguler le trafic et garantir la sécurité de tous. Ce projet, plébiscité unanimement par les élus, mais également par les riverains et usagers avait été validé en 2020. Néanmoins, les dernières élections ont entraîné un changement de majorité métropolitaine, aboutissant au retrait de ce projet par la Métropole malgré nos demandes répétées.

La demande de création d'un rond-point à Veissieux a été renouvelée et appuyée par des faits, observables depuis la mise en place du nouveau plan de circulation, ainsi que par les nombreux témoignages de riverains et usagers.

Nous espérons, au regard de tous ces éléments et par la poursuite d'une démarche consensuelle, pouvoir parvenir à une solution satisfaisant l'intérêt général.

Tous les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles dans leur intégralité, sur le site de la mairie :

www.quincieux.fr

Séance du
19 décembre 2023

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - service technique

L'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ce recrutement est fondé sur un surcroît temporaire d'activité en raison d'une variation des effectifs au service technique. Il s'agit d'un contrat de catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2024.

Création d'un emploi permanent d'assistant administratif et financier à la Direction des Services Techniques, à temps non complet

Recrutement corrélé aux mouvements de personnel au sein du service technique et à la poursuite des projets du mandat. Il s'agit d'un emploi d'assistant administratif de catégorie C à temps non complet à compter du 15 janvier 2024.

Mise en recouvrement des frais d'enlèvement, gardiennage des véhicules mis en fourrière auprès des propriétaires

La mise en fourrière intervient lorsque les véhicules sont stationnés en infraction sur la voie publique ou stationnés plus de 7 jours consécutifs ou en infraction avec l'arrêté municipal réglementant la durée du stationnement autorisé.

À la suite de la mise en fourrière, le propriétaire en est informé par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours.

Les frais engendrés étaient auparavant imputables à l'État, désormais ceux-ci incombent aux collectivités territoriales. Il est donc décidé que l'ensemble des frais (enlèvement, garde journalière, expertise et destruction) concernant l'enlèvement d'un véhicule soient refacturés au propriétaire du véhicule.

Adoption du règlement budgétaire et financier

Règlement budgétaire et financier à adopter conformément au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le règlement reprend les textes et mentions obligatoires, ce document peut évoluer au cours du temps et être plus détaillé, ce qui n'a pas été fait pour l'instant. Il y est fait mention du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), requis pour les communes de plus de 3500 habitants.

Convention d'occupation privative du domaine public portant mise à disposition de terrains destinés à la pratique sportive à la Ville de Trévoux

La convention d'occupation des terrains destinés à la pratique sportive et aux loisirs de Trévoux ayant pris fin à expiration de la durée de 30 ans fixée dans la convention initiale, il convient d'un commun accord avec la Ville de Trévoux, de la renouveler pour une durée identique, aux mêmes conditions.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

Séance du
6 février 2024

Motion contre les écrans numériques à l'école maternelle Marie José Bajard

La motion rappelle les conséquences délétères de l'exposition aux écrans sur la santé et le développement des enfants qui, à l'âge de deux ans sont déjà exposés à trois heures d'écrans en moyenne par jour (dès l'âge de deux ans). Un avis rendu par le Conseil Supérieur des Programmes en juin 2022 concernant l'usage du numérique dans les écoles recommande aux personnels de direction et aux enseignants: « avant l'âge de 6 ans, ne pas exposer les enfants aux écrans et d'une manière générale à l'environnement numérique ». Ainsi, il est souhaité de préserver les élèves de l'école maternelle en ne les exposant pas à un environnement numérique pendant leurs journées d'école.

Projet de délibération PENAP pour la commune de Quincieux

Souhaitant préserver durablement l'activité agricole et le cadre de vie des habitants, la commune de Quincieux s'est engagée dans une démarche de mise en oeuvre d'un périmètre PENAP sur son territoire. Avec des représentants du monde agricole et des associations de protection de la nature, les besoins du territoire en termes de viabilisation de l'activité agricole et de préservation des ressources environnementales ont été définis puis il a été, en accord avec ces objectifs et avec l'appui de la Métropole de Lyon, élaboré le périmètre d'intervention sur la commune. La proposition de périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains a été approuvée.

Création d'un emploi non permanent d'agent administratif chargé de l'accueil communal, à temps non complet

Emploi d'agent administratif chargé de l'accueil du public, emploi non permanent de catégorie C pour accroissement temporaire d'activité.

Convention avec Alliade Habitat relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Les communes réservataires de logements sociaux ont l'obligation de signer avec chaque organisme de logement social une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements, conformément à la loi ELAN du 23 novembre 2018. La présente convention à signer est présentée par Alliade Habitat. Au 31 décembre 2022, pour Alliade Habitat, la commune était réservataire d'un logement sur un total de 24 logements concernés par la gestion en flux, soit 4,17% du parc social locatif concerné par la gestion en flux sur le territoire communal.

Convention relative à l'aménagement et à l'entretien des chemins de randonnée inscrits au plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée

Signature avec la Métropole de Lyon et le Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or d'une convention pour l'aménagement et l'entretien des chemins ruraux communaux qui composent avec les voiries publiques métropolitaines et les parcelles privées, les itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental métropolitain (PDMIPR).

Séance du
12 mars 2024

Débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une étape impérative avant l'adoption du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus. Le projet de rapport a été présenté et approuvé en Commission des finances du 27 février 2024.

Opération de rénovation énergétique de l'espace multisport Maurice Plaisantin - Actualisation du plan de financement

Nécessité d'actualiser le plan de financement de ces travaux de rénovation énergétique, compte tenu des demandes de subvention effectuées, mais refusées ou non acquises à ce jour.

Opération de réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire et restructuration d'une partie de l'école maternelle – actualisation du plan de financement

Nécessité d'actualiser le plan de financement de ces travaux de réhabilitation et de restructuration, compte tenu des demandes de subvention effectuées, mais refusées ou non acquises à ce jour.

Séance du
2 avril 2024

Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2023 a été approuvé.

Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 du budget principal a été présenté et adopté.

Fixation du taux des impôts locaux pour 2024

Une augmentation des impôts locaux est prévue. Cette augmentation est liée à la conjoncture inflationniste avec notamment une hausse importante des coûts de l'énergie. Le taux des trois taxes pour l'année 2024 est fixé comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 20,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 20,55 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4,73 %.

Malgré cette augmentation, la commune conserve la taxe sur le foncier bâti la plus faible de la Métropole.

Adoption du budget primitif 2024

Approbation du budget primitif principal 2024.

Subventions 2024

Présentation et adoption des propositions de subventions des commissions associations et finances pour l'année 2024 qui s'établissent pour un montant de 120 828 €.

Création d'une Agence Postale Communale

Reprise de l'activité postale au sein d'une Agence Postale Communale. Les missions potentielles d'une Agence Postale Communale, aussi bien au niveau des services courrier / colis que pour les services financiers de La Banque Postale, sont plus étendues que celles exercées par un relais poste. Ce dispositif autorise une collectivité à mettre son personnel à la disposition d'une Agence Postale Communale. La convention est établie entre La Poste et la collectivité pour une durée fixée à 9 ans.

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

QUINCIEUX avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S

Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions. Le contenu et la rédaction relèvent donc de sa responsabilité.

Par ces quelques lignes nous vous disons **Merci** : Merci pour vos soutiens, Merci aux 836 Quincerotes et Quincerots qui suivent notre page Facebook et l'association 100% Quincieux.

A propos de l'accroissement de l'imposition sur la commune : lors de la Commission Générale précédant le dernier conseil municipal, notre groupe d'opposition composé de Lionel ALVARO, Françoise CHAMPAVIER, Corinne BERERD et Nicolas JALENQUES a clairement exprimé son **refus d'augmenter de 10 % le taux de la Taxe Foncière.**

Depuis le début du mandat nous ne cessons de dénoncer la **gestion chaotique** de la majorité : en augmentant sans cesse les dépenses de fonctionnement, l'élévation de ce taux communal - resté stable durant 23 ans - semblait inéluctable.

La question de l'investissement est logée à la même enseigne : **le projet de maison médicale au budget** extrêmement coûteux pour la collectivité mériterait des débats en place publique. Nous sommes une fois de plus stupéfaits par le manque de communication.

Concernant les modifications de circulation à Varennes et Veissieux, nous regrettons que les décisions prises n'aient pas été débattues et votées en conseil municipal. **L'interdiction de circuler à Varennes engendre des répercussions catastrophiques**, nous constatons la mobilisation des habitants avec la création de pétitions et de collectifs. Nous avons-nous-même alerté les pouvoirs publics (préfets, maires, Grand Lyon) par le biais d'une lettre demandant la révision de cette décision et une réelle concertation de tous les acteurs.

Pour terminer nous souhaitons **bonne chance à tous avec le retour des moustiques tigres**. Surtout pensez bien à vider vos coupelles !

Suivez-nous

100% Quincieux

Directeur de la publication : Pascal DAVID
Rédacteurs en chef : Véronique PINCEEL,
Réalisation : Service communication
Crédits photos : Mairie de Quincieux,
shutterstock, agence positive
Conception :  **agence-positive.fr**
Agence de communication
Tirage : 900 exemplaires
imprimé sur papier 100% recyclé



Mairie de Quincieux

Adresse : 30 rue de la République - Tél. : 04 78 91 10 11
Mail : contact@quincieux.fr - Site Internet : www.quincieux.fr
Astreinte adjoints : 06 32 90 82 12 (uniquement en cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie)
Bureaux ouverts : du lundi au vendredi 8h30 - 12h30,
lundi et vendredi 14h - 17h30, samedi 9h - 12h

FORUM DES ASSOCIATIONS

Quincieux
entre ville et campagne

Espace Maurice Plaisantin



QUINCIEUX



Métropole de Lyon

9H-12H